

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

FIABILISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA ZONE DE TONATE-MACOURIA

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Electricité de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Augusto Soares Dos Reis, directeur d'EDF en Guyane

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32	"Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes." Ce projet consiste à créer un poste de transformation neuf de 90 kilovolts.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le poste source sera implanté sous la ligne 90kV Balata-Kourou, sur un terrain de 1,5 ha de propriété EDF.

La surface du bâtiment sera environ de 800m² (40m*20m).

Le poste sera de type « d », constitué d'un seul jeu de barres 90kV, de deux arrivées de lignes 90kV, un départ transformateur 20MVA, deux départs transformateurs en réserve, et de deux demi-rames 20kV.

Nature de l'ouvrage : bâtiment, plateforme, pistes, dalles, loges transformateurs et fosse déportée. Un pylône d'arrêt, de type « H92 T H4 » sera installé sur le terrain.

4.2 Objectifs du projet

La zone de Tonate-Macouria a été identifiée comme prioritaire pour les études de développement du réseau électrique de Guyane. Avec un taux moyen d'évolution de la charge de 10 % par an, Macouria est l'une des villes les plus dynamiques de Guyane. Le développement de cette zone s'appuie sur un projet politique fort de développer les logements et l'activité économique au-delà de Cayenne sur toutes les communes de Macouria, Matoury, Roura et Montsinéry-Tonnegrande. Afin d'assurer à long terme la qualité de l'alimentation électrique de cette zone, la création d'un poste source 90kV/20kV est nécessaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Opérations :

- Etudes géotechniques et hydrologiques
- Préparation du terrain (nettoyage, défrichement partiel)
- Terrassement, créations de pistes, mise en place de clôtures
- Fondations du bâtiment
- Construction du bâtiment et mise en place du matériel électrique
- Mise en place du pylône et raccordement des lignes aériennes

L'accès du poste durant la phase travaux :

Un accès sera créé sur la RN1, qui deviendra l'accès définitif du poste.

Le service "infrastructures et sécurité routière" de la DEAL prépare actuellement une autorisation de voirie.

Les engins de chantier pourront accéder au chantier par cet accès. La circulation sur la RN1 ne sera pas impactée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois mis en service, le poste source sera opéré à distance : les organes actifs (disjoncteurs, sectionneurs) peuvent être manoeuvrés depuis le dispatching situé à Cayenne. L'exploitation du poste source ne nécessite pas une présence permanente de personnel sur place. Du personnel sera amené à intervenir ponctuellement pour réaliser des gestes de maintenance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Loi sur l'eau : déclaration
- Approbation de Projet d'Ouvrage par la DEAL
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
terrain (m2)	15000
bâtiment (m2)	800
bâtiment et piste encadrante (m2)	1800
Longueur piste d'accès (m)	100
Largeur piste d'accès (m)	4,5
(nota: estimations au stade d'étude de faisabilité)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1000 sainte-agathe
97355 Macouria

Parcelle AH801

Coordonnées géographiques¹

Long. 52°27'29"W Lat. 05°00'07"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Macouria (97355)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain n'est pas situé dans une zone RAMSAR
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Macouria fait l'objet d'un PPRI approuvé le 9 juillet 2002, modifié le 22 avril 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une étude géotechnique et hydrologique sera lancée pour définir si un drainage est nécessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un projet excédentaire est un projet qui, achevé, n'aura pas réutilisé l'ensemble des matériaux déblayés. Le projet n'est pas excédentaire. Il s'agira plutôt d'un apport externe de matériaux de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un projet est déficitaire si un apport de matériaux (remblai) est nécessaire à sa réalisation. Le projet est donc déficitaire. Les matériaux de remblai proviendront de carrières de la région (par exemple carrière de la Carapa).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Lancement d'une étude faune/flore pour évaluer l'impact du projet sur l'environnement et prévoir des éventuelles mesures de compensation
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La Guyane n'est pas concernée par Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : selon le PPRI, la parcelle est située dans une "zone à protéger d'aléa faible à fort".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le transformateur constitue la source de bruit la plus significative. Il sera situé dans une loge extérieure équipée de deux murs pare-sons. Une étude acoustique vérifiera le respect de la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La direction des affaires culturelles de Guyane - service archéologie confirme dans le courrier du 26/05/2017 adressé à EDF - ref.2017099, dossier DAC-SA 2336 - que le projet ne fait pas l'objet de prescriptions archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- lancement d'une étude faune/flore pour évaluer l'impact du projet sur l'environnement et prévoir des éventuelles mesures de compensation
- lancement d'une étude acoustique pour vérifier le respect de la réglementation
- choix de la localisation du terrain : éloigné de toute habitation
- situation du poste directement sous la ligne 90kV : pas de fuseau de ligne haute tension à construire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale :

- EDF a prévu de mettre en oeuvre des éventuelles mesures de compensation en fonction des résultats de l'étude faune/flore, et de l'étude acoustique.
- EDF a souhaité réduire au maximum l'impact du projet sur les riverains en choisissant un terrain situé directement sous une ligne 90kV, de propriété EDF, et éloigné de toute habitation. Aucun fuseau de ligne haute tension supplémentaire ne sera construit : le pylône d'arrêt sera implanté sur le terrain.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Plan topographique au format Autocad

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



le, 01/06/2017

Wes

liquant sur le cadre ci-dessus



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

74

Extensio
n

Nom de la voie

bd Mandela

Code postal

9 7 3 0 6

Localité

Cayenne

Pays

France

Tél

594396900

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Garrouch

Prénom Sylvain

Qualité

Adjoint au chef de service Réseaux de SEI Guyane

Tél

694286462

Fax

Courriel

sylvain.garrouch

@edf.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Paul Pham, chef de projets haute tension, 0661113260, paul.pham@edf.fr